CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

1 - Décisions du Maire prises en application de l'article L.2122-22 CGCT

Il a été rendu compte des décisions prises du 8 octobre au 05 décembre 2019 pour un montant de 212 025,99 €.

2 - Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le tableau des emplois suivant, à compter du 1er janvier 2020.

3 - Admission en non-valeur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'admission en non-valeur, pour les années 2016 et 2017, d'un montant total de 188,95€.

4 - Heures complémentaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la mise en place des heures complémentaires pour les agents titulaires et non titulaires à temps non complet et à temps partiel de catgéorie C.

5 - Schéma de coopération et de mutualisation de la Métropole nantaise – convention particulière « Gestion documentaire et archives » - Avenant n°1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**,** approuve l'avenant à la convention visant d'une part à permettre à la commune de Brains d'adhérer au service commun chargé de la gestion documentaire et des archives créé entre la Métropole et ses communes membres, et d'autre part à faciliter l'accès au niveau 3 « Gestion des arriérés » pour l'ensemble des communes membres de ce service commun,et autorise Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer l'avenant.

6 - Rapport d'activité Nantes Métropole

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le rapport d'activité 2018 de Nantes Métropole.

7 - Rapport d'activité Nantes Métropole Aménagement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le rapport d'activité 2018 de Nantes Métropole Aménagement.

Le 19 décembre 2019
Laure BESLIER, Maire